

028-212803589-20180704-2018-32-DE

COMMUNE DE SAINT-PREST

Accusé certifié exécutoire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réception par le préfet : 05/07/2018

Publication : 05/07/2018

N°2018-32 Le Maire ,
Jean-Marc CAVET
Rapporteur : Paul LEAL



L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc CAVET, Maire.

Etaients présents : M. Jean-Marc CAVET, M. Robert BALDO, Mme Patricia LANTENOIS, M. Paul LEAL, Mme Florence BARBE, M. Serge DANE, Mme Annie HAUCOURT-VANNIER, Mme Raymonde GODIN, M. Jacques GOUPIL, M. Marc COLLIN.

Pouvoirs :
Mme Sarah CHARRE a donné pouvoir à M. Robert BALDO
Mme Sandrine CRUCHAUDET a donné pouvoir à M. Paul LEAL
M. Manuel JODRA a donné pouvoir à M. Jean-Marc CAVET
M. Mark YORK a donné pouvoir à M. Serge DANE
Mme Virginie DE GRYSSE a donné pouvoir à Mme Florence BARBE

Absent(e)s excuse(e)s :

Absents : Mme Brigitte DELANNOY, M. Jérôme NEVEU, M. Daniel FRUCHOU, Mme Christelle DUMANS

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Mme Raymonde GODIN

Date de la convocation : 15 juin 2018

OBJET : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX A EFFET AU 01/09/2018

1 – SERVICES PERISCOLAIRES

SERVICES PERISCOLAIRES	2017-2018	SERVICES PERISCOLAIRES	2018-2019
CANTINE – REPAS Enfant (domicilié à St-Prest)	3.95 €	CANTINE – REPAS Enfant (domicilié à St-Prest)	4.03 €
CANTINE – REPAS enfant résidant hors St-Prest	4.95 €	CANTINE – REPAS enfant résidant hors St-Prest	5.05 €
CANTINE - ADULTES (pratiqué Très Occasionnellement)	6.35 €	CANTINE ADULTES (pratiqué Très Occasionnellement)	6.48 €
CANTINE – accompagnement enfant avec panier repas	1.95€	CANTINE – accompagnement enfant avec panier repas	2.50€
ETUDES (y compris 1h00 de garderie le Soir)	2.60 €	ETUDES (y compris 1h00 de garderie le Soir) 1 enfant inscrit 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ... enfant inscrit	2.60 € 2.10 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2018

Publication : 05/07/2018

COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
 Jean-Marc CAVET

2 – ACHAT DE FLEURS DANS LE CADRE DES CEREMONIES SUIVANTES

Catégorie	Objet	2017 - 2018	2018 - 2019
MARIAGES/PACS	Bouquet	27 €	27 €
DECES	Gerbe ou fleurs	62 €	63 €
BAPTEME CIVIL	Livre	32 €	33 €
DEPART RETRAITE	Bouquet / médaille	42 €	43 €
	Cadeau	156 €	159 €

3 – OCCUPATION DU FOYER COMMUNAL

Foyer communal	Horaires	Nature	2017 - 2018	2018 - 2019
* Pour les associations, la gratuité est accordée une fois par an, sur la période de référence du planning, soit 1er janvier au 31 décembre. Elle est accordée dans les cas suivants : Pour les associations communales – écoles - autres structures communales : - en semaine, dans le cadre de leurs activités habituelles et non lucratives, - en semaine, dans le cadre de l'organisation de manifestations ou d'évènements à titre gratuit - en semaine, gratuité une fois par an (du 1er janvier au 31 décembre) pour l'organisation de manifestations ou d'évènements avec droit d'entrée, - En week-end, gratuité une fois par an pour tout type de manifestations ou d'évènements, - pour toute structure organisatrice d'actions à caractère humanitaire ou sécuritaire et après accord du Maire, en dehors de tout cadre commercial.	soirée de 20 h à 24 h ou 1/2 journée de 8 h à 13 h ou de 13 h à 19 h	Association * ----- Particulier de la Commune	191 €	195 €
		Hors Commune	264 €	269 €
	24 h	Association * ----- Particulier	289 €	295 €
		Hors Commune	461 €	470 €
	48 h	Association * ----- Particulier	461 €	470 €
	72 H	Association Particulier	611 €	623 €
		Hors commune	942€	961€
Caution			461 €	470 €
Chauffage du 1/10 au 30/04			52 €/jour ½ tarif jour supplémentaire	53 €/jour ½ tarif jour supplémentaire
Nettoyage si non-respect des clauses			91 €	93 €
Bris de plomb d'un extincteur			72 €	73 €

4 – OCCUPATION DE LA SALLE DE L'ARSENAL

DESIGNATIONS	2017 - 2018	2018 - 2019
Salle de l'arsenal pour activités (<i>douces et non polluantes</i>) - associations professionnelles à but lucratif	15 €/séance	15 €/séance
Caution	150 €	153 €
Chauffage du 1/10 au 30/04	5€/séance	5€/séance
Nettoyage si non-respect du lieu	60 €	61 €
Bris de plomb d'un extincteur	73 €	74 €

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réception par le préfet : 05/07/2018

Publication : 05/07/2018

Le Maire,
 Jean-Marc CAVET

5 – OPERATIONS FUNERAIRES

1 – Concessions (pleine terre et caveau)

Achat	Renouvellement	Taxe de superposition	Dépôt d'une urne
30 ans	30 ans		
353€	353€	148€	148€

2 – Columbarium

Achat	Renouvellement	Dépôt d'une urne
15 ans	15 ans	
612€	612€	148€

Gravure et pose de la plaque à la charge du concessionnaire

3 – Cavurnes

Achat	Renouvellement	Dépôt d'une urne
15 ans	15 ans	
612€	612€	148 €

4 – Jardin du souvenir

Dispersion des cendres
64€

Gravure et pose de la plaque à la charge du concessionnaire

6 – OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. Le Maire informe qu'il convient, conformément à l'article L 2125-1 du CGPP (Code Général de la Propriété Publique) de fixer un tarif pour les cas d'utilisations du domaine public communal suivants :

DESIGNATIONS	2017-2018	2018-2019
Panneau publicitaire 1 m2 max	13€	14€
Camion déballage (outillage)	41 € : ½ journée ou 67€/jour	42 € : ½ journée ou 68€/jour
Emplacement taxi	170€	173€
Branchement électrique terrain des Graviers (24H)	7 €	8 €
Branchement eau potable terrain des Graviers (24H)	7 €	8 €
Barnum (surface max 16 m2)	35 €	36 €
Location terrain des Graviers à but commercial (9 h à 19 h, sans terrain de boules, ni local)*	170 € 333.00 € : caution pour nettoyage	173 € 340.00 € : caution pour nettoyage
Location terrain des Graviers pour habitants ou association pour vin d'honneur, etc (9 h à 19 h, sans terrain de boules, ni local)*	57 €/jour + 333.00 € : caution Pour nettoyage	58 €/jour + 340.00 € : caution Pour nettoyage
Occupation domaine public (marché)	3 €	4 €

* L'utilisation du terrain et du local boules est conditionnée à l'accord de l'association la Boule Saint-Prestoise

7 - SECURITE DES BATIMENTS

Pour tout prêt de badge de sécurité à un particulier ou à une association en vue de l'utilisation d'un local communal, outre les éléments administratifs qui seront exigibles tels que la signature d'une décharge et du règlement intérieur, une caution d'un montant de 100 € devra être déposée. Elle sera retenue en cas de perte ou de vol.

COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lorsque la société de sécurité engagée par la Commune devra se déplacer pour effectuer la mise en marche de l'alarme liée à un mauvais usage par l'utilisateur du bâtiment, l'intervention sera refacturée à cet utilisateur. Le montant de facturation pris en référence sera le montant facturé par le prestataire de sécurité pour ce déplacement.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la **majorité** de ses membres présents et représentés :

VOTANTS 15	POUR 14	ABSTENTIONS 01	CONTRE 00
---------------	------------	-------------------	--------------

ADOpte les tarifs tels que présentés. Ils sont applicables à compter du 01/09/2018

*Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Marc CAVET*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803589-20180704-2018-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2018

Publication : 05/07/2018

Le Maire,
Jean-Marc CAVET

